

B-15-12-2025/03

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DU 15 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	15
Nombre de présents :	11
Nombre de votants :	11
Date de Convocation :	08/12/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Quinze Décembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Denis CAVELIER, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau

#### ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES

Madame Laurence CLERET

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Christophe CAPELLE, Christophe DUFLOT,

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

#### Objet : FOURNITURES DE PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS POUR LES TRAVAUX EN REGIE : Marchés

Monsieur Max RONGRAIS précise que les marchés de fournitures de produits composites pour revêtements routiers pour les travaux en régie arrivant à échéance, la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation, selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Le type de contrat retenu est celui de l'accord cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

*Les prestations sont réparties en trois lots :*

LOT	DESIGNATION	MONTANT MAXI PAR AN
01	Enrobés, béton bitumineux et émulsion	50 000,00 € H.T.
02	Granulats	15 000,00 € H.T.
03	Matériaux recyclés	5 000,00 € H.T.

*Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R2151-8 à R2151-11 du Code de la Commande Publique, une offre comportant des variantes pour les lots suivants :*

Lot	Exigences minimales détaillées
01	<p>Les variantes autorisées concernent uniquement le conditionnement des produits (à justifier).</p> <p>Certaines équivalences de fournitures, le cas échéant, pourront être retenues par le Pouvoir Adjudicateur si celles-ci sont pleinement argumentées.</p>
02	<p>Les variantes autorisées concernent uniquement le conditionnement des produits (à justifier).</p> <p>Certaines équivalences de fournitures, le cas échéant, pourront être retenues par le Pouvoir Adjudicateur si celles-ci sont pleinement argumentées.</p>
03	<p>Les variantes autorisées concernent uniquement le conditionnement des produits (à justifier).</p> <p>Certaines équivalences de fournitures, le cas échéant, pourront être retenues par le Pouvoir Adjudicateur si celles-ci sont pleinement argumentées.</p>

*Les critères retenus pour le jugement des offres pour tous les lots sont les suivants :*

Critères	Pondération
1-Rapport qualité / prix, jugé à partir des fiches techniques et des prix unitaires	100.0

*Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence n° 25-124586, envoyé et publié le 7 Novembre 2025, ainsi que sur le profil acheteur.*

*Sur ce dernier, 7 retraits du dossier de consultation ont été identifiés et cinq offres ont été remises.*

Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Arrêtent** le classement des offres, selon le détail suivant :

**LOT N°1 – ENROBES, BETON BITUMEUX ET EMULSIONS**

**1-** Entreprise GUERIN TP

**2-** Entreprise COLAS France – Agence Les Cases de l'Environnement

**LOT N°2 – GRANULATS**

**1-** Entreprise GUERIN TP

**LOT N°3 – MATERIAUX RECYCLES**

**1-** Entreprise GUERIN TP

**2-** Entreprise COLAS France – Agence Les Cases de l'Environnement

↳ **Attribuent** les marchés aux entreprises suivantes dont les offres se révèlent les mieux-disantes :

- Lot n° 1 : Entreprise GUERIN TP
- Lot n° 2 : Entreprise GUERIN TP
- Lot n° 3 : Entreprise GUERIN TP

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Max RONGRAIS, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer les marchés considérés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.*

*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

*Conches, le Dix-Sept Décembre Deux Mil Vingt-Cinq*

LE PRESIDENT  
Jérôme PASCO  
